

L'application mobile du Conseil constitutionnel

Pour mieux faire connaître son activité, le Conseil constitutionnel a lancé le 4 octobre 2017 une application permettant de suivre en temps réel son activité sur tous les supports mobiles.

Gratuite et téléchargeable sur l'iOS et Android, cette application permet notamment de consulter la jurisprudence, de recevoir des alertes lors qu'interviennent de nouvelles décisions et de mieux connaître les différentes activités du Conseil constitutionnel.

Télécharger CConstit l'application :

sur l'[Appstore](#) / sur [Google Play](#)

Si vous étiez déjà utilisateur, nous vous informons que l'application installée cessera de fonctionner à compter du 30 juillet 2018.

Une nouvelle version est proposée dans les différents magasins d'application, nous vous invitons à la mettre à jour.